PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M[1] _____

Madame GAUD Huguette et Madame BASTARDIE Catherine née GAUD envisagent le changement d'affectation du hangar agricole situé sur la parcelle cadastrée 182 au lieu dit Saint-Privat en vue d'une éventuelle transformation en local d'habitation.
Demandent également dans le cadre de la revision du Plu le classement des propriétés non batîes enumerées ci dessous en zone constructible.

- clos de la viole section C 661 à section C 666

Saurgnac les Eglises le 12/06/2019

C Bastardie

[1] Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

BAL

R1 AR

FRAD

PERIGUEUX CTC
DORDOGNE
190606
859 L1 001032
B52B 249650

€ R.F.
005,46
LA POSTE
MT 717054

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 157 455 9097 6

COURRIER SUIVI

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie
Place de l'Eglise
24420 SAVIGNAC LES EGLISES

M. et Mme Patrick ARNOUX
Pommier
24420 SAVIGNAC LES EGLISES

Savignac-les-Eglises, le 5 juin 2019

Monsieur Michel SANCHEZ
Commissaire-Enquêteur
Mairie
Place de l'Eglise
24420 SAVIGNAC-LES-EGLISES

LRAR N° 1A 157 455 9097 6

Objet : Dossier enquête publique PLUi

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, une copie du courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête.

Nous vous saurions grés de bien vouloir l'annexer au dossier d'enquête publique déposé en mairie.

Nous vous invitons à vous rendre sur place pour constater nos remarques et sommes à votre disposition pour vous rencontrer.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick et Marie ARNOUX

P.J. : 4

M. et Mme Patrick ARNOUX
Pommier
24420 SAVIGNAC LES EGLISES

Savignac-les-Eglises, le 5 juin 2019

COPIE
POUR INFORMATION

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
1 boulevard Lakanal
BP 70171
24019 PERIGUEUX CEDEX

LRAR 1A 157 455 9096 9

Objet : Dossier enquête publique PLUi

Monsieur le Président,

Propriétaire des parcelles cadastrées section D n° 265, 308 et 1091 située à Savignac-les-Eglises au lieu-dit Pommier, seule la parcelle n° 1091 est actuellement classée en zone UC (cf document n° 1).

En consultant, les documents de l'enquête publique du PLUI, nous constatons que notre parcelle n° 1091 va être classée en zone N. Nous constatons également que les autres parcelles déjà classées en zone UC sont peu ou pas impactées par un changement de destination. (cf document n° 2)

En déclassant notre parcelle, l'ensemble de notre bien est dévalorisé puisque le classement en zone N bloque tout nouveau projet que nous pourrions envisager.

Nous aimerions comprendre ce qui a justifié cette décision qui, nous le trouvons, n'est pas équitable par rapport aux autres terrains déjà construits. Ce qui renforce également notre sentiment, c'est que la parcelle n° 1217 classée initialement en zone UC et 1AU est maintenue en zone UC alors qu'y est implanté un hangar ; de même le terrain boisé qui jouxte le hangar est également maintenu en zone UC ! Nous nous posons donc la question : notre maison vaut-elle moins qu'un hangar et un bois ? (cf photos ci-jointes)

Vous pouvez nous contacter au : Mme ARNOUX : 05.53.35.68.00 (n° professionnel) ou au 06.85.53.31.60.

Pour toutes ces raisons nous demandons que notre parcelle cadastrée section D n° 1091 soit maintenue, au même titre que les autres, en zone UC. Quant aux parcelles n° 265 et 308 nous ne demandons aucune modification.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Patrick et Marie ARNOUX

P.J. : 4

DOCUMENT N° 1

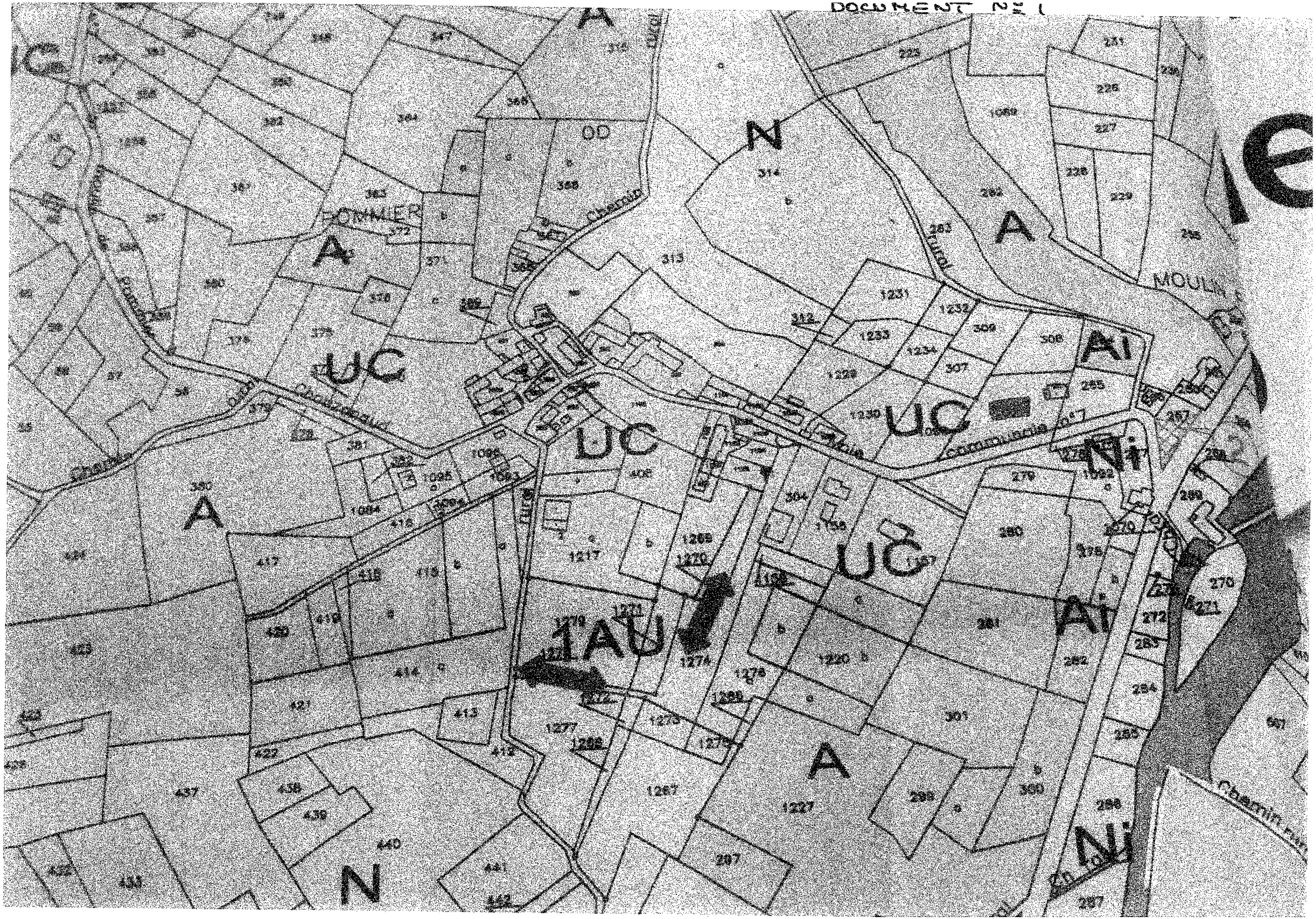
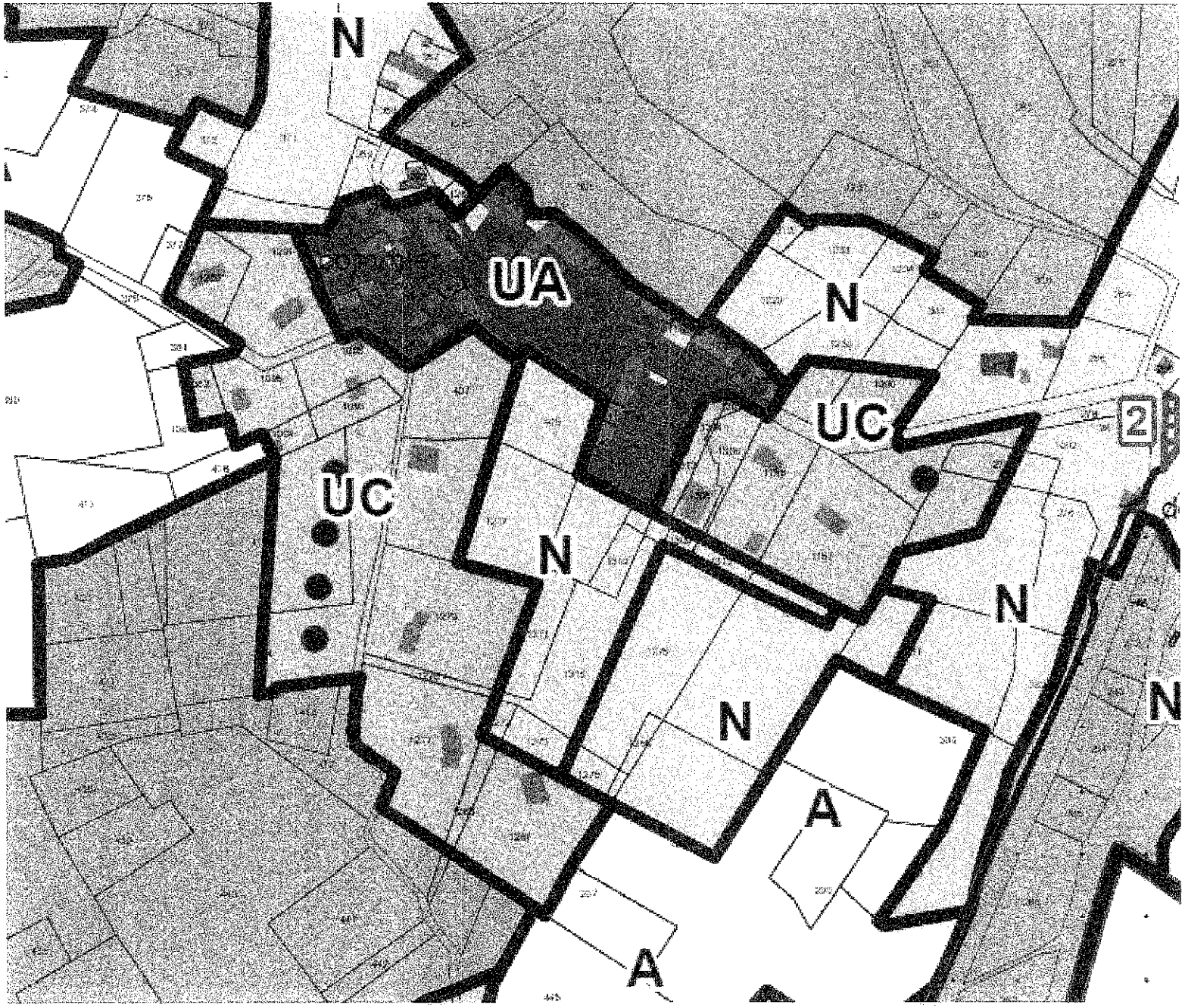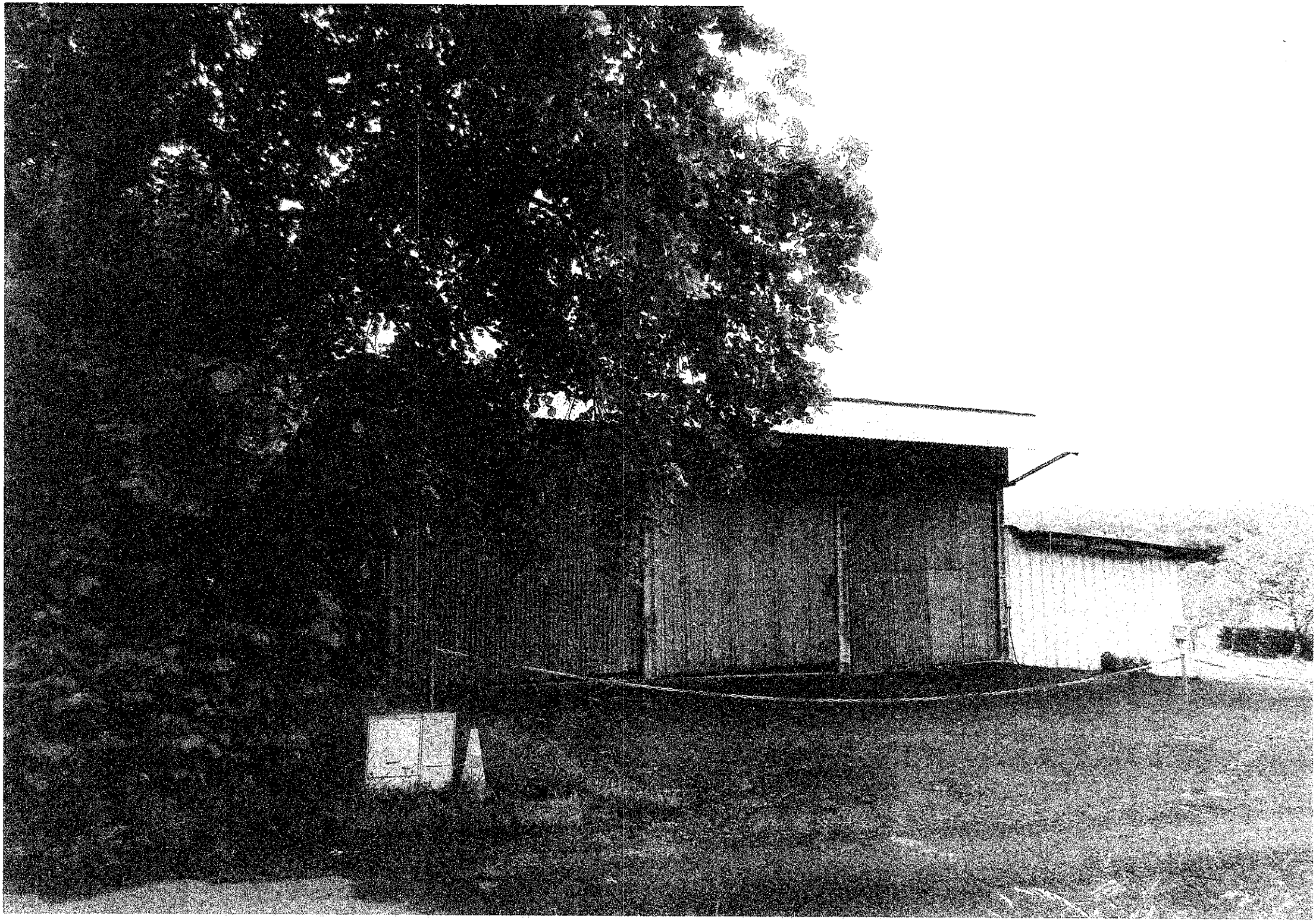
DOCUMENT Nº 2